

RÉSUMÉ: «L'UE pour la santé» — Programme de travail 2023

La présente annexe est un résumé de l'annexe I¹, qui définit les priorités et les actions, ainsi que la répartition des ressources, pour la mise en œuvre en 2023 du programme «L'UE pour la santé» établi par le règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil (ci-après le «règlement “L'UE pour la santé”»)².

L'enveloppe budgétaire globale pour 2023 s'élève à **735 788 071 euros**³, dont 428 260 000 euros seront des subventions, 176 428 071 euros des marchés publics (tous deux en gestion directe), et 131 100 000 euros feront l'objet d'une gestion indirecte.

Le programme «L'UE pour la santé» représente pour l'Union un niveau d'engagement financier dans le domaine de la santé sans précédent par rapport aux programmes mis en œuvre dans ce même domaine par le passé.

Les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) sont énoncés aux articles 3 et 4 du règlement (UE) 2021/522 et sont mis en œuvre sur la base des **volets** et des **domaines d'action** décrits dans le tableau ci-dessous:

VOLETS ET DOMAINES D'ACTION	Budget 2023 (en Mio EUR)
I. PRÉPARATION AUX CRISES	358,40
HERA ⁴	242,75
AMÉLIORATION ET RENFORCEMENT DES SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE	97,6
RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE ET DE RÉACTION PRÉCOCE DE L'UE ET DES SYSTÈMES NATIONAUX D'ALERTE ET D'INFORMATION (SAPR) ⁵	2,0
PROGRAMME EUROPÉEN DE VACCINATION ⁶	2,0
SOUTIEN À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE DE L'UE	8,2
COMITÉ CONSULTATIF INSTITUÉ POUR FAIRE FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE	0,45
ÉVALUATIONS DES RISQUES CONCERNANT LES MENACES CHIMIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES ÉTABLIES AU SEIN DES AGENCES ⁷	0,6
SYSTÈMES DE SURVEILLANCE INTÉGRÉS SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS ET L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS	0,5

¹ Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/health/funding/programme_en (en anglais uniquement).

² Règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (programme «L'UE pour la santé») pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement (UE) n° 282/2014 (JO L 107 du 26.3.2021, p. 1).

³ Ce montant comprend les contributions des pays de l'AELE.

⁴ Y compris les conventions de contribution avec l'OMS et la BEL.

⁵ Convention de contribution avec l'ECDC.

⁶ Convention de contribution avec l'OMS.

⁷ Convention de contribution avec les agences de l'Union.

PRÉPARATION AUX CRISES EN UKRAINE ET DANS LES PAYS VOISINS ⁸	4,3
2. PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES MALADIES	33,54
Politiques antitabac	4,0
PRÉVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES (MNT) — MALADIES RESPIRATOIRES CHRONIQUES, SANTÉ MENTALE, DÉMENCE	18,36
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	9,0
SOUTIEN À LA PLATEFORME SUR LA POLITIQUE DE SANTÉ, AUX COMITÉS SCIENTIFIQUES ET AUX GROUPES D'EXPERTS, ET SOUTIEN À L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU CLIMAT ET DE LA SANTÉ	2,18
3. CANCER	187,3
PRÉVENTION DU CANCER	1,5
RÉSEAU EUROPÉEN D'INFRASTRUCTURES GLOBALES CONTRE LE CANCER	130,5
SANTÉ MENTALE ET CANCER	10,0
MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DE DÉPISTAGE DU CANCER	38,5
Qualité de vie des personnes ayant survécu au cancer	1,5
RÉDUCTION DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE CANCER ⁹	2,5
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR LES RAYONNEMENTS IONISANTS À USAGE MÉDICAL	2,8
4. SYSTÈMES DE SANTÉ ET PERSONNEL DE SANTÉ	118,42
Réforme et renforcement des systèmes de santé ¹⁰	8,7
Renforcement des réseaux européens de référence (RER)	83,4
Renforcement de la mise en œuvre de la législation relative au sang, aux tissus, aux cellules et aux organes	1,4
Mise en œuvre du règlement relatif aux dispositifs médicaux et du règlement relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	8,25
MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE ET DE LA STRATÉGIE PHARMACEUTIQUE POUR L'EUROPE ¹¹	8,17
MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ	3,00
MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES SOINS DE SANTÉ TRANSFRONTALIERS	0,5
santé mondiale	5,0
5. NUMÉRIQUE	26,0

⁸ Convention de contribution avec l'WHO.

⁹ Convention de contribution avec l'OCDE.

¹⁰ Y compris conventions de contribution avec l'OMS et la BEI.

¹¹ Y compris conventions de contribution avec l'OMS et la BEI.

Espace européen des données de santé (EHDS) — Infrastructure et gouvernance — Utilisation primaire des données	19,5
Espace européen des données de santé (EHDS) — Infrastructure et gouvernance — Utilisation secondaire des données	6,5
6. AUTRES ACTIONS	12,12
ACTIVITÉS DE COMMUNICATION	3,67
ACTIVITÉS INFORMATIQUES RÉCURRENTES	5,5
AUTRES ACTIVITÉS	2,95

Les **actions proposées en vue d'un financement** sont présentées aux points suivants et couvrent cinq domaines principaux: i) les subventions à l'action; ii) la passation de marchés en gestion directe; iii) le support informatique; iv) autres; et v) les actions en gestion indirecte.

Subventions à l'action

Appel à propositions visant à soutenir:

- a) l'accès aux dispositifs médicaux pour les menaces transfrontières pour la santé (HERA);
- b) la prévention des maladies non transmissibles dans le domaine des maladies respiratoires chroniques;
- c) la prévention des maladies non transmissibles: des actions dans le domaine de la santé mentale, en particulier pour soutenir les groupes de population vulnérables (migrants, réfugiés, Roms et personnes déplacées en provenance d'Ukraine);
- d) les défis en matière de santé mentale pour les patients atteints d'un cancer et les personnes ayant survécu à un cancer;
- e) la prévention des maladies non transmissibles dans le domaine de la démence et d'autres troubles neurologiques;
- f) MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE POUR LES RAYONNEMENTS IONISANTS À USAGE MÉDICAL l'organisation de campagnes d'audit clinique;
- g) la sécurité et la qualité des nouvelles substances d'origine humaine (lait maternel, transplants de microbiote fécal);
- h) la facilitation des échanges appariés d'organes;
- i) les dispositifs médicaux orphelins, en particulier ceux qui concernent les patients pédiatriques.

Subventions en faveur d'actions cofinancées avec les autorités des États membres (actions conjointes)

- a) amélioration et renforcement des systèmes nationaux de surveillance
- b) mise en œuvre de programmes de dépistage du cancer
- c) établissement d'un réseau européen d'infrastructures globales contre le cancer et de nouveaux réseaux d'expertise en matière de cancers et d'affections liées au cancer;
- d) Renforcement, extension et consolidation de la surveillance des eaux usées pour la santé publique (HERA);

- e) l'initiative «Healthier Together» de l'UE, concernant les maladies non transmissibles et mettant l'accent sur les maladies respiratoires chroniques, la santé mentale, la démence et d'autres troubles neurologiques;
- f) mise en œuvre du programme stratégique pour les rayonnements ionisants à usage médical
- g) santé mondiale;
- h) amélioration de l'interopérabilité sémantique des données de santé et renforcement des capacités nationales en matière de terminologies sanitaires;
- i) développement et amélioration des services MyHealth@EU, y compris des services de cartes de vaccination;
- j) actions préparatoires pour la réutilisation des données dans le cadre de la proposition d'espace européen des données de santé.

Autres subventions directes:

- a) soutien à la mise en place et au fonctionnement des laboratoires de référence de l'UE pour le réseau de diagnostic des pathogènes humains (II);
- b) soutien à la coordination, la gestion et aux activités opérationnelles des réseaux européens de référence (RER);
- c) soutien aux laboratoires de référence de l'Union pour la contribution de l'Union aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro;
- d) soutien à l'initiative «Africa Pathogen Genomics Initiative» (Africa IGP) (HERA).

Passation de marchés en gestion directe:

- a) soutien visant à accélérer le développement de technologies innovantes et de médicaments critiques, l'accès à ces technologies et/ou leur adoption (HERA);
- b) soutien à la Commission dans l'identification des menaces et contre-mesures médicales prioritaires (HERA);
- c) soutien aux activités existantes dans le domaine des eaux usées, y compris un système sentinelle de l'UE (HERA);
- d) soutien au renseignement épidémique à partir de sources ouvertes (HERA);
- e) soutien à l'innovation et à l'accès aux antimicrobiens (HERA);
- f) achat de contre-mesures médicales dans des situations d'urgence (HERA);
- g) exercice de simulation sur les urgences sanitaires transfrontières (HERA);
- h) analyse des lacunes en matière de connaissances et de compétences (HERA);
- i) formation à la gestion des contre-mesures médicales: marchés publics en temps de crise (HERA);
- j) soutien à la mise en place et au fonctionnement des laboratoires de référence de l'UE pour le réseau de diagnostic des pathogènes humains (I);
- k) mise en place d'un comité consultatif (opération ad hoc en cas d'urgence);
- l) étude de faisabilité relative aux systèmes intégrés de surveillance sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des antimicrobiens
- m) politique antitabac, mise en œuvre et modernisation de la législation antitabac;
- n) Eurobaromètre spécial sur les attitudes des Européens à l'égard du tabac et des produits connexes;
- o) directive sur les produits du tabac — arômes caractérisants: fonctionnement du groupe technique;
- p) mise en œuvre technique de la directive sur les produits du tabac;
- q) élaboration de lignes directrices de l'UE et d'un système d'assurance de la qualité pour le dépistage du cancer du poumon, de la prostate et de l'estomac;
- r) étude d'évaluation sur l'utilisation des bancs solaires et le risque de cancer;

- s) soutien à la mise en œuvre du programme stratégique pour les rayonnements ionisants à usage médical;
- t) Eurobaromètre spécial sur les attitudes des Européens à l'égard des avertissements sanitaires sur les boissons alcoolisées ;
- u) étude sur la qualité de vie des personnes ayant survécu au cancer
- v) étude sur le rôle des soins de santé dans la réduction de la pauvreté;
- w) continuité de fonctionnement des systèmes informatiques des RER;
- x) mise en œuvre de la directive 2011/24/UE sur les soins de santé transfrontaliers et amélioration de l'information des patients;
- y) renforcement des capacités pour soutenir l'adoption de biosimilaires dans le cadre d'une approche multipartite;
- z) évaluation conjointe des organismes notifiés;
- aa) renforcement des capacités et des connaissances pour la mise en œuvre du règlement relatif à l'évaluation des technologies de la santé (ETS);
- bb) élaboration et mise en œuvre d'une méthode d'évaluation de l'impact sur la santé pour les politiques de santé de l'UE;
- cc) fonctionnement des services de base MyHealth@EU;
- dd) amélioration des services de base MyHealth@EU grâce à des scénarios facilitant l'accès des patients à leurs données de santé;
- ee) base de données pour les systèmes de dossiers électroniques de santé (DME) et les applications de bien-être conformes aux exigences de l'espace européen des données de santé (EHDS);
- ff) développement, déploiement et exploitation des services de base de l'infrastructure sur les utilisations secondaires des données de santé (HealthData@EU);
- gg) renforcement des capacités pour les utilisations secondaires des données de santé pour l'EHDS;
- hh) confiance dans la vaccination de la population générale et des professionnels de la santé, ainsi que dans la qualité et la sécurité des vaccins;
- ii) évaluation du règlement relatif aux menaces transfrontières graves sur la santé et du règlement relatif à un mandat élargi du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

Assistance informatique:

- a) l'analyse des données;
- b) soutien à la base de données européenne des médicaments;
- c) directive sur les produits du tabac: exploitation de bases de données informatiques;
- d) soutien à EUDAMED;
- e) développement et achèvement de la plateforme informatique d'ETS;
- f) soutien à la plateforme numérique de localisation des passagers (EUdPLF).

Autres: Cotisations annuelles à des organisations internationales et à des organismes de réglementation et autres contributions:

- a) Conseil international d'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage humain;
- b) programme international des régulateurs pharmaceutiques;
- c) soutien administratif aux autorités nationales compétentes en matière de tarification et de remboursement;
- d) Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé;
- e) réunions de commissions permanentes, réunions ad hoc, commissions et autres manifestations;

- f) experts évaluateurs;
- g) Observatoire européen du climat et de la santé;
- h) participation des États membres aux accords de reconnaissance mutuelle sur le suivi/les audits dans le domaine des produits pharmaceutiques;
- i) secrétariat technique du groupe de coordination des organismes notifiés;
- j) soutien technique et administratif au groupe de coordination en matière de dispositifs médicaux;
- k) événements organisés par la présidence du Conseil de l'Union européenne.
- l) soutien technique et administratif au forum conjoint de coopération industrielle;
- m) études sur la pandémie de COVID-19;
- n) contribution à l'organisation de conférences et d'événements.

Actions exécutées en gestion indirecte

- a) Banque européenne d'investissement (BEI) — Financement mixte dans le cadre du produit financier thématique pour l'innovation mis en œuvre par la BEI dans le cadre du Fonds InvestEU (HERA)
- b) OMS — Programme européen de vaccination (AEI 2030) — Cadre de suivi et de responsabilité pour les données de haute qualité en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes;
- c) OMS — Améliorer la collecte de renseignements en Afrique;
- d) EFSA, ECHA, AEE, OEDT, EUROPOL, EMA — évaluation des risques concernant les menaces chimiques, environnementales et climatiques établies au sein des agences;
- e) ECDE — renforcement et amélioration du système d'alerte et de réaction précoce de l'UE ainsi que des systèmes nationaux d'alerte et d'information (SAPR)
- f) OMS — maintien des capacités de santé publique et de réaction aux crises en Ukraine et dans les pays voisins;
- g) OCDE — Registre des inégalités face au cancer: rapports bisannuels et index de l'OCDE;
- h) OCDE — État de la santé dans l'UE — 5^e cycle: «Panorama de la santé 2024: Europe», Profils de santé par pays 2025 et rapport de synthèse 2025;
- i) OMS (Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé) — État de la santé dans l'Union (5^e cycle): «Panorama de la santé 2024: Europe», Profils de santé par pays 2025 et rapport de synthèse 2025;
- j) OCDE — Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des médicaments;
- k) Conseil de l'Europe — Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé: Soutien aux produits pharmaceutiques;
- l) OMS — Améliorer l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées d'Ukraine et bénéficier d'une protection temporaire dans les États membres;
- m) OIM — Améliorer l'accès aux soins de santé pour les réfugiés et les personnes déplacées d'Ukraine et bénéficier d'une protection temporaire dans les États membres.